



La Défense, le 4 juillet 2014

MESSAGE 2014-38

POINT D'ACTUALITES SYNDICALES

Pour un certain nombre d'entre vous, ce jour marquera le début des vacances estivales. Cette période est attendue et méritée après des mois d'un engagement certain, dans un contexte toujours plus complexe. La période pré-électorale génère dans vos services des tensions dans les relations sociales, vos contraintes juridiques sont croissantes en matière de procédure pénale et vos inquiétudes liées aux contours de la future réforme pénale sont fondées. L'étai des contingences budgétaires se resserre, avec leurs impacts sur les ressources humaines ou encore les moyens de fonctionnement.

Cette dernière étape avant la période estivale a été marquée pour le Corps par une CAP Marathon, qui a donné lieu à des semaines de négociations, mobilisant considérablement le secrétariat général et les représentants locaux du SCPN.

Les sujets de mobilisation ont été toutefois très nombreux au cours du premier semestre 2014, et se poursuivront pour certains dans les semaines et mois à venir.

Sans vous imposer une lecture trop fastidieuse, qui ne sied pas à cette période, nous vous proposons pour votre bonne information **un rapide balayage de ces sujets majeurs** sur lesquels le SCPN s'est engagé et mobilisé sans compter, afin de défendre les intérêts des commissaires de police et de la Police Nationale.

Sur un plan indemnitaire :

La dernière campagne de l'IRP a été l'occasion de constater que, pour la première fois, plus de parts d'IRP "résultats" ont été attribuées hors PPI que sur la base de PPI. Ce constat met en lumière la désaffection des commissaires de police pour ce dispositif qui a peu à peu perdu de sa crédibilité, faute d'accompagnement et en raison également d'un sentiment d'arbitraire très fort.

Contrairement à l'idée entretenue avec malveillance par certains, le SCPN n'est pas un jusqu'au-boutiste des PPI. Il est surtout très attentif à la pérennité et la préservation d'une rémunération indemnitaire juste et cohérente pour les commissaires de police, et ce dans un contexte très contraint et fragile. Une piste : la recherche de l'objectivation de l'attribution de cette part indemnitaire, par une extension, à enveloppe budgétaire constante, du nombre de postes D et TD. C'est en ce sens que le SCPN a fait des propositions dès l'été dernier.

GRade à Accès Fonctionnel :

Les Directions procèdent actuellement à une identification des fonctions ouvrant droit au GRAF, avec des listes à fournir au bureau des commissaires pour le début du mois de septembre. L'objectif demeure une mise en œuvre en début d'année prochaine avec les premières nominations en CAP.

Gestion des carrières/ mobilité :

Le SCPN a fait le constat des nombreuses évolutions depuis 2004 (phénomènes de maintien en activité et d'allongement des durées de carrières, difficultés d'accompagnement de la mobilité, évolution sociologique, contexte économique dégradé...) qui rendent la mobilité matériellement et humainement délicate, justifiant de développer une approche renouvelée de la mobilité fonctionnelle, avec méthode et professionnalisme. Le SCPN a saisi formellement le DGPN de propositions de pistes de travail.

Actualités syndicales en lien avec les élections professionnelles :

La rénovation du dialogue social et sa traduction en termes de représentation des personnels ont des conséquences considérables pour la préparation des prochaines élections professionnelles. Les règles totalement nouvelles s'imposeront pour la désignation des représentants au sein des prochaines instances de concertation, avec une logique numérique qui contraint les corps numériquement faibles à des accords avec des organisations représentants d'autres Corps.

Relations PN/ GN :

Le SCPN s'est fortement mobilisé contre le projet de réorganisation de la Police Judiciaire en Corse et aux Antilles Guyane, occupant une place prépondérante, comme sur les premières orientations de la note provisoire sur la SDAO (Renseignement Gendarmerie).

Sans tomber dans une approche caricaturale de la relation à la Gendarmerie Nationale, il n'est toutefois pas question d'accepter l'application d'une règle absolue et permanente de parité, qui ne correspond à aucune réalité chiffrée.

SGAMI :

Pressentant les dangers d'une perte d'influence, dans le cadre de la réforme, sur ces structures déterminantes dans le pilotage des moyens opérationnels et des ressources des services de police, le SCPN a alerté très tôt la DGPN et le Cabinet du Ministre sur la place que la PN devait revendiquer dans la gouvernance des SGAMI. Nous avons également encouragé et défendu une juste place pour le Corps de Conception et de Direction sur ces fonctions stratégiques.

Travaux sur l'articulation entre les Corps de Conception et de Direction et de Commandement :

Tout au long du semestre se sont poursuivis les travaux sur les voies de recrutement, sur la durée de scolarité, et sur le contenu des épreuves des concours. S'inscrivant après la décision de non fusion des Corps, il s'est agi de faire évoluer les épreuves de recrutement, le cadencement de la scolarité, sa durée pour rendre plus attractif l'accès au CCD et faciliter la promotion interne, tout en rendant la formation plus professionnalisante.

Le SCPN s'est mobilisé, en formulant des propositions concrètes et argumentées, pour que ces travaux n'aboutissent pas, tels qu'envisagés dans un premier temps, à une réduction drastique de la formation selon les voies de recrutement, avec le risque d'un Corps à deux vitesses.

Réforme pénale/ Evolution de la procédure pénale / Géolocalisation / Directive B :

Le SCPN, avec ses représentants nationaux et territoriaux, a rencontré toutes les instances qui ont eu à se prononcer sur les contours de l'évolution de la procédure pénale et de la réforme pénale. Nous y avons formulé des propositions pour faire évoluer considérablement le modèle de procédure pénale qui cumule aujourd'hui tous les handicaps, au préjudice du temps effectif d'enquête, provoquant une véritable crise de l'investigation.

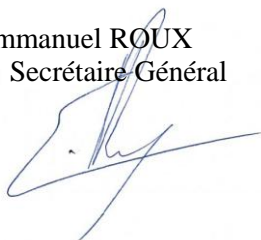
Statistiques / LRPPN :

Le SCPN refuse l'instrumentalisation politique des chiffres de la délinquance, tout comme il refuse que les policiers portent la responsabilité des soubresauts de la société. Nous sommes également attentifs au risque de "big bang" statistique avec le basculement complet et brutal en version connectée du LRPPN.

La torpeur estivale ne fera baisser notre niveau de vigilance et de pugnacité !

N'hésitez pas à nous alerter sur tout sujet ou toute évolution qui vous paraîtrait nécessiter l'intervention de votre syndicat...

Emmanuel ROUX
Secrétaire Général



Céline BERTHON
Secrétaire Général adjoint

